

- et de Lyon, pour faire célébrer la Pâque le dimanche d'après le 14 de la lune de mars, en 196.
- Concile de Rome sous le pape S. Victor, contre les Asiaticques Quartodécimans, en 197.
- Concile de Lyon, où l'on confirma l'usage contraire à celui des Quartodécimans, et où l'on exhorta néanmoins le pape Victor à la modération envers les Asiaticques, vers l'an 197.
- Concile de Carthage, qui défend de nommer un ecclésiastique pour tuteur ou pour curateur, vers 217.
- Concile d'Alexandrie, où Origène fut condamné pour s'être mutilé, 231.
- Concile de Bostre ou de Philadelphie, contre Bérille, qui faisait de Jésus-Christ un pur homme, 242.
- Concile d'Ephèse, contre Noët, qui niait la distinction des personnes divines, 245.
- Concile d'Arabie, contre ceux qui soutenaient que les âmes mouraient et ressusciteraient avec les corps, 248.
- Concile d'Aschate, contre les Valésiens qui se faisaient cuniques, 250.
- Quatre conciles de Carthage, sous S. Cyprien, contre les schismatiques, et pour le règlement de la pénitence.
- Deux conciles de Rome, sous le pape S. Cornelle, pour la confirmation des canons pénitentiels de Carthage, et pour la réunion des confesseurs, 251.
- Concile de Rome contre les Rebaptisans, 256.
- Deux conciles d'Antioche, pour venger la divinité de Jésus-Christ contre Paul de Samosite, en 364 et en 369.
- Concile d'Elvire, à qui l'on attribue quatre-vingt-un canons pénitentiels, tirés vraisemblablement de plusieurs conciles, vers 300.
- Deux conciles d'Alexandrie, contre Méléce, en 301, et en 305 ou 306.
- Concile de Circe ou Zette, où plusieurs évêques traditeurs se donnèrent réciproquement l'absolution, 305.
- Concile de Carthage, qui élit pour ce siège Cécilien, dont la déposition, faite peu après par les évêques de Numidie, donna lieu au schisme des Donatistes, 312.
- Concile de Rome, contre les Donatistes, 313.
- Concile d'Arles assemblé de tout l'Occident, contre les Donatistes, 314.
- Concile d'Ancyre, remarquable par ses canons, et parce qu'il y est parlé des corévéques pour la première fois, environ 314.
- Concile de Néocésarée, pour la discipline, 313 ou 315.
- Trois conciles d'Alexandrie, sous S. Alexandre, contre Arius et ses sectateurs : dans le troisième tenu par Osius, on condamna aussi les Collutens qui prétendaient que Dieu n'est point l'auteur du mal physique.
- Concile de Nicée, compté pour le premier concile général, et qui dura depuis le 28 juin jusqu'au 25 août 325. Osius y présida, au nom du pape Silvestre. On y défini la consubstantialité du Fils de Dieu avec son Père; on anathématisa Arius et ses sectateurs; on y réunit à l'Eglise la plupart des Méléciens; on fixa la Pâque au dimanche d'après le 15 de la pleine lune de mars; l'on dressa vingt canons de discipline.
- Concile de Gangre, célébré vers l'an 340. On y fit vingt canons de discipline.
- Concile d'Antioche pour la dédicence, en 341. On y fit de bons réglemens, mais demeurés sans force, comme étant l'ouvrage des Ariens qui y domindrent; et dont la confession n'exprima point la consubstantialité.
- Concile de Rome, 342. S. Athanase y fut justifié, et le pape Jules envoya ses lettres pontificales aux Orientaux.
- Concile de Milan, 346. On y rejeta les nouvelles confessions, et l'on s'en tint à celle de Nicée.
- Concile de Sardique, 347, d'environ 200 évêques, convoqué de toute l'Eglise, et présidé par Osius au nom du pape. Ce concile est regardé comme une suite de celui de Nicée, avec les canons duquel ceux de Sardique ont été long-temps confondus. Les canons 3^e, 4^e, et 5^e, concernant les appels, sont les plus remarquables.
- Concile de Milan, 347, contre les Impiétés de Photin de Sirmich.
- Concile de Rome, 349. Il condamna la personne, avec l'hérésie, de Photin, et il exigea une rétractation d'Ursace et de Valens.
- Concile de Cordoue, vers 349, pour se soumettre aux décisions de Sardique.
- Concile de Gaule, 355, pour se séparer des Ariens Saturnin d'Arles, Ursace et Valens.
- Concile de Rimini, 359, d'environ 400 évêques, qui le finirent aussi malheureusement qu'ils l'avaient bien commencé.
- Concile 1^{er} de Paris, 360. Sur la réquisition de S. Hiluire arrivé d'Orient, on y rejeta la formule de Rimini, pour s'en tenir à celle de Nicée.
- Concile d'Alexandrie, 362. On y exposa la foi de la Trinité et de l'Incarnation, et l'on résolut de recevoir avec affection les Ariens convertis : cette indul-